



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID  
et du Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**

Berne, 12-16 mars 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Citernes****Application de la norme EN 13094:2015 aux citernes à  
vidange par gravité****Communication du Gouvernement de la France\****Résumé*

**Résumé analytique:** Faciliter l'application de la norme EN 13094:2015 aux citernes à vidange par gravité pour prendre en compte les modifications du RID/ADR.

**Mesures à prendre :** Adopter un guide d'application de la norme EN 13094:2015

**Documents de référence:** RID/ADR, chapitre 1.2, 6.8.2.1.14 et 6.8.2.4.1

**Introduction**

1. Conformément au tableau du 6.8.2.6.1 du RID/ADR, la norme EN 13094:2015 est applicable à la conception et à la construction des citernes métalliques ayant une pression de service inférieure ou égale à 0,5 bar.

2. Le RID/ADR a introduit en 2017 des modifications concernant ces citernes, notamment en précisant au chapitre 1.2 dans la définition de « *Pression maximale de*

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/WP.15/237, annexe V, ( 9.2)).

*service* » que cette notion « n'est pas applicable aux citernes à vidange par gravité selon le 6.8.2.1.14 a » (voir Nota 1 de la définition).

3. Le Comité technique CEN/TC 296 en charge de la normalisation des citernes destinées au transport des matières dangereuses a entrepris la révision de cette norme mais n'a pas pu la finaliser à temps pour que sa référence puisse être considérée pour le RID/ADR 2019.

4. Même s'il est clair que les dispositions du RID/ADR prévalent s'il y a conflit entre celles-ci et la norme, la suppression de la notion de pression maximale de service ne facilite pas l'application de la norme EN 13094 et il nous paraît donc important de préciser les modifications nécessaires pour éviter des difficultés d'interprétation ou d'utilisation de cette norme.

5. Les modifications suivantes pourraient être reprises dans un guide d'application de cette norme qui en attendant sa révision pourrait figurer sur les sites de l'UNECE et de l'OTIF.

## Proposition

La Norme européenne EN 13094 spécifie les exigences de conception et de construction des citernes métalliques à vidange par gravité destinées au transport de matières ayant une tension de vapeur ne dépassant pas 110 kPa (pression absolue) pour lesquelles un code-citerne avec la lettre "G" est donné au chapitre 3.2 du RID/ADR.

Pour respecter les prescriptions du RID/ADR, les modifications suivantes doivent être apportées à l'EN 13094 :2015.

### 1. Modification du 3.1, Termes et définitions

*Supprimer la définition de pression maximale de service au 3.1.4.*

### 2. Modification du 6.4, Conditions dynamiques

*Au premier paragraphe du 6.4.2, remplacer "la pression maximale de service ( $P_v$  ou  $P_{ts}$ )" par "la plus grande valeur de  $P_{ta}$  ou  $P_{ts}$ "*

où  $P_{ta}$  est la pression statique (manométrique), en mégapascals (MPa).

### 3. Modification du 6.5, Conditions de pression

#### 3.1 Modification du 6.5.1

*Supprimer "c) 1,3 fois la pression maximale de service".*

#### 3.2 Modification du 6.5.2

*Remplacer " $1,3 \times (P_{ta} + P_{ts})$ " par " $\max(0,2 ; 1,3 \times P_{ta\text{ eau}} ; 1,3 \times P_{ta})$ ".*

### 4. Modification de l'Annexe A, A.5 Méthode de calcul – Note de calcul

#### 4.1 Modification du A.5.2.2.1, Tableau A.2, Pressions

*Remplacer N°2 "Pression maximale de service <sup>b</sup>,  $P_{ms}$ " par "Pression d'ouverture du dispositif de respiration,  $P_{ts}$ ".*

*Supprimer "<sup>b</sup>  $P_{ms}$  est le maximum de  $P_{vd}$ ,  $P_{ts}$ ,  $P_d$  et  $P_r$ ".*

**4.2** Modification du A.5.2.2.2, Tableau A.3, Pression de calcul dans les conditions de service

*Aux 4, 5, 6 et 7, remplacer " $P_{ms}$ " par " $P_{ts}$ ".*

**4.3** Modification du A.5.6.2.1.2, Contrainte de traction due à la pression lors du transport

*Au a) Force, remplacer " $P_{ms}$ " par " $P_{ts}$ ".*

---